

Baisse du taux du livret A... pour orienter vers l'emprunt de guerre et le « livret pour les autres » !

écrit par Maxime | 9 mars 2025



Vous le savez, le taux du livret A a baissé de 3% à 2,4% cette année, les pouvoirs publics ayant choisi délibérément de sacrifier les petits épargnants :

<https://resistancerepublicaine.com/2025/02/28/nouvelle-baisse-du-taux-de-livret-a-pour-financer-des-logements-sociaux-et-enrichir-les-banques/>

Ce taux permettant de compenser quelque peu l'inflation ne s'appliquant d'ailleurs qu'à hauteur d'un plafond de 22 950 euros.

Alors que faire quand on a encore davantage d'épargne ?

Financer la guerre contre la Russie, pardi !

C'était semble-t-il la raison de cette baisse décidée en haut lieu...

Un emprunt national où tous les va-t-en-guerre pourront souscrire pour placer leur épargne, peu important que ce soit contraire aux intérêts de la France...

<https://www.20minutes.fr/politique/4142350-20250307-rearmement-emprunt-national-aupres-francais-possibilite-selon-francois-bayrou>

En effet, le sieur Macron avait la joie de jouer le magicien en affirmant que les impôts n'augmenteraient pas pour financer la guerre que ce malade veut nous imposer.

Il avait vraisemblablement en tête d'orienter l'épargne des Français contre Poutine.

Cet homme est obsédé par les expériences politiques et comme un savant fou, il s'amuse à tester toutes les combinaisons possibles. Il a besoin de se distraire et je rappelle qu'il ne dort que 3 à 4 heures par nuit, ce qui est très mauvais pour la santé mentale.

Après avoir été en guerre contre le covid, les moulins à vent, les Gaulois alcooliques et les gilets jaunes, Matamore entre en guerre contre la Russie et lèvera des fonds auprès du Gaulois émasculé...

Une autre solution pour placer son épargne qui a le vent en poupe est « le livret pour les autres ».

Vous avez alors un taux d'intérêt de 2,90% sur 20.000 euros maximum, à partager pour moitié avec une ou des associations agréées.

Inutile de dire que *Résistance républicaine* n'en fait pas partie, pas assez conforme au goût des pouvoirs publics (c'est le moins qu'on puisse dire) pour donner droit à quelque avantage que ce soit...

Il vous reste ainsi un taux de 1,45% qui n'est pas négligeable sur les 20.000 euros placés au maximum... le reste rapportera 0 et des poussières...

L'intérêt de la chose est aussi que vous pourrez déduire de vos impôts une partie des sommes représentant les intérêts versés à l'association choisie.

Selon les cas, 66 ou 75% de déduction d'impôt. Ce n'est pas miraculeux car cela représentera au maximum 290€ par an, à moins de vouloir reverser encore davantage d'intérêts à l'association pour réduire sa base imposable, le placement devenant alors beaucoup moins attractif (dans ce cas, le montant maximal de la réduction d'impôt atteint 580 €).

Ce qui m'a cependant dégoûté est de voir qu'il existe un classement entre les associations éligibles, l'Etat permettant de retenir 66% ou 75% de la somme versée selon les cas.

Or, les associations de type national ouvrent droit à

une réduction d'impôt plus réduite que celles censées être de *solidarité internationale* !!! (et qui en réalité desservent souvent l'intérêt des Français)

Par exemple, si vous souhaitez aider le *Secours catholique* ou *Médecins du Monde*, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 75%..

Mais si vous souhaitez aider l'Association des Paralysés de France, la réduction est plus faible, elle est de 66%.

Certes l'écart n'est pas énorme, mais le symbole est fort...

Car je suis bien plus sensible à la question du handicap qu'aux actions idéologiques des autres mouvements.

Il faut voir par exemple les articles consacrés au Secours catholique pour se convaincre qu'il ne faut pas aider ce mouvement :

<https://resistancerepublicaine.com/?s=secours+catholique>

Par contre, aider à améliorer la vie des paralysés, qui n'ont rien demandé à personne et se trouvent dans cet état particulier entre la vie et la mort, comme quasi-morts me paraît réellement une action à encourager spécialement alors qu'elle est éligible à la réduction d'impôt la plus faible !

Même constat pour l'association « *petits princes* » qui aide les enfants gravement malades...

J'ai tenu à partager ces observations qui illustrent encore ce qu'est la préférence étrangère banalisée !

Je précise enfin qu'il est inutile de contacter vos banques pour protester, les taux de réduction d'impôt étant décidés par le Parlement...

Un combo-gagnant

Joignez l'utile à l'agréable ! Avec le Livret d'Épargne pour les Autres (LEA), vous profitez d'une épargne 100% disponible quand vous en avez besoin et vous faites fructifier vos économies tout en musclant votre engagement !

Vous faites travailler votre argent de manière utile. Vous aidez ceux qui en ont besoin et les intérêts que vous ne reversez pas aux associations alimentent votre porte-monnaie ! En soutenant les causes qui vous tiennent à cœur, vous bénéficiez en plus d'une réduction d'impôt de 66% ou 75% selon la nature des associations. Épargner et partager, c'est finalement très simple, non ?

Prenons un exemple

Aline est une épargnante solidaire, elle place une partie de son argent sur un LEA : 6 000 €. Elle a choisi de reverser 50% de ses intérêts à l'UNICEF qu'elle soutient depuis longtemps. Sur les 174 € d'intérêts annuels bruts que son livret lui rapportera, 64.11 € seront reversés à l'UNICEF nets de fiscalité et elle touchera elle-même 64.11 € d'intérêts nets. Elle bénéficiera de 48 € de réduction d'impôt grâce à ce don.

Nos associations partenaires, reconnues et labellisées

Vous pouvez choisir les associations à qui vous reversez vos intérêts parmi la liste suivante :

- **APF (Association des Paralysés de France) (66%)**

APF France handicap agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

- **Association Petits Princes (66%)**

L'Association Petits Princes, créée en 1987, réalise les rêves des enfants et des adolescents gravement malades, afin de les aider à se sentir mieux émotionnellement et parfois même physiquement.

- **Handicap International (75%)**

Handicap International vient en aide aux populations vulnérables, notamment les personnes handicapées, partout dans le monde où cela est nécessaire. L'association répond à leurs besoins essentiels et spécifiques, améliore leurs conditions de vie et les aide à s'insérer dans la société.

- **Ludopital (66%)**

Ludopital est une association reconnue d'intérêt général, qui œuvre dans le quotidien des enfants hospitalisés, depuis 1987. Sa mission est de rendre leur séjour plus agréable avec des distributions de jouets en cadeaux, l'aménagement ludique d'espaces hospitaliers, des ateliers créatifs.

- **Médecins du Monde (75%)**

Créée en 1980, Médecins du Monde est une association médicale militante de solidarité internationale qui lutte sans relâche pour défendre un système de santé juste et universel. Médecins du Monde soigne, interpelle, bouscule, sans limite, sans idéologie ni censure.

- **Médecins sans Frontières (75%)**

MSF est une association humanitaire médicale internationale créée en 1971 en France par des médecins et des journalistes. Nous portons assistance à des populations dont la vie ou la santé est menacée, notamment lors de conflits, d'épidémies et de

catastrophes naturelles.

- **La Ligue Contre le Cancer** (66%)

Créée en 1918, la Ligue contre le cancer est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui œuvre sur tout le territoire national et en Outre-mer. Elle intervient dans la prévention et le dépistage des cancers, la vaccination, l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches et pour faire avancer la recherche contre le cancer.

- **L'Institut Paoli-Calmettes** (66%)

L'Institut Paoli-Calmettes (IPC) est un centre de Lutte Contre le Cancer, membre du groupe Unicancer, régi par le code de la santé publique. Reconnu d'utilité publique en 1945, il intervient dans la prise en charge des soins, dans la formation et l'enseignement et pour la recherche.

- **Vaincre la Mucoviscidose** (66%)

Créée en 1965, Vaincre la Mucoviscidose accompagne les malades et leur famille dans chaque aspect de leur vie bouleversée par la mucoviscidose. L'association est organisée autour de 4 missions prioritaires : guérir, soigner, vivre mieux et sensibiliser.

- **ADIE (Association pour le droit à l'Initiative Économique)** (66%)

Créée en 1988, l'association Adie finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité.

- **Amnesty International** (66%)

Amnesty International est une organisation non gouvernementale internationale qui promeut la défense des droits de l'Homme et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

- **France Active** (66%)

France Active accélère la réussite des entrepreneurs en

leur apportant conseils, financements et connexion avec un large réseau de partenaires.

- **La Cimade (66%)**

Créée en 1939, La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

- **Action éducation (anciennement Aide et Action) (66%)**

Cette association se mobilise pour rétablir le droit de toutes et tous à une éducation de qualité, notamment celui des populations les plus vulnérables et marginalisées. Elle concentre en particulier ses actions sur les populations les plus exposées aux inégalités et discriminations, à savoir les enfants, les filles et les femmes.

- **Banques Alimentaires (75%)**

Les Banques Alimentaires ont été fondées sur des principes qui régissent encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et 31 antennes : la gratuité, le partage, le don de denrées alimentaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité, le bénévolat et le mécénat.

- **La Croix-Rouge française (75%)**

La Croix-Rouge française agit pour protéger et relever sans condition, les personnes en situation de vulnérabilité et construire avec elles leur résilience.

- **Le Secours Catholique (75%)**

Le Secours Catholique-Caritas France est une association de bienfaisance qui agit en France et dans le monde pour faire reculer la pauvreté et les inégalités.

- **L'UNICEF (75%)**

- L'UNICEF intervient dans 190 pays et territoires pour protéger les droits de chaque enfant, au niveau de sa nutrition, de sa santé, de son éducation, et de sa protection envers la violence et l'exploitation.*
- **La Fondation L'Armée du Salut (75%)**
La Fondation l'Armée du Salut est engagée dans la lutte contre toutes les exclusions et pour l'intégration de tous dans la société. A travers 225 établissements et services, elle lutte contre l'exclusion sociale, l'exclusion liée au handicap ou au grand âge et pour l'intégration des plus jeunes dans la société
 - **Secours populaire (66%)**
Le Secours populaire français est une association française de solidarité à but non lucratif, qui intervient sur le plan matériel, médical, moral et juridique, auprès des personnes victimes de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés.
 - **Habitat et Humanisme (75%)**
Pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, l'association agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recreation de liens sociaux.
 - **Surfrider Foundation Europe (66%)**
Surfrider Foundation Europe est une organisation non gouvernementale internationale environnementale à but non-lucratif créée en 1990 par des surfeurs, ayant pour but « la protection et la mise en valeur de l'océan, du littoral, des vagues, des lacs, des rivières et de toutes les populations qui en jouissent ».

<https://www.creditmutuel.fr/fr/particuliers/epargne/livret-epargne-pour-les-autres.html>